



Succession heritage mes droit

Par **mimi**, le **09/09/2014** à **21:54**

[smile17]pourriez vous me dire quelle sont mes droits car ma grand mère a vendu sa maison elle a eu 3 filles dont notre mère mais 2 tantes on touche leurs parts donc la part de notre mère divisée en deux nous n'est pas parvenue car le notaire n'a pas fait son travail merci de me dire la marche à suivre
quels sont nos droits pour toucher notre héritage

Par **youris**, le **09/09/2014** à **23:08**

Bsr,
De son vivant une personne peut disposer à son gré de son patrimoine.
Les enfants n'ont pas de part à réclamer sur un héritage d'une personne encore vivante.
Les comptes seront faits au décès de votre grand mère en particulier les donations faites seront rapportées à la succession.
Le notaire a fait ce que lui a demandé votre grand mère et rien ne peut lui être reproché.
Cdt

Par **janus2fr**, le **10/09/2014** à **08:16**

Bonjour,
Pour vous répondre, il faudrait savoir si votre grand-mère était seule propriétaire de la maison auquel cas la réponse de youris est la bonne ou si elle était en indivision suite, par exemple, à la succession de votre grand-père.